



Recommandations et adresses des fournisseurs de produits de désinfection, voir page suivante
Règles générales d'hygiène : recommandations séparées

Entrée du local technique

Recommandations pour le sas de protection sanitaire

- Principe de base : Après s'être lavé et désinfecté les mains, la zone des animaux n'est accessible qu'avec des bottes, des survêtements et une protection pour les cheveux, réservés uniquement à cet usage. Le changement de chaussures est beaucoup plus important que leur désinfection !
- Suivant la configuration des locaux, la barrière de protection sanitaire peut également avoir lieu devant la porte d'accès de la zone réservée aux animaux.
- Dans l'exemple esquissé le pédiluve se trouve dans la zone sécurisée et ce sont les bottes d'écurie lavées qui sont désinfectées après utilisation. Ce mode de faire permet de prolonger l'effet de la solution désinfectante.

Si la limite de la zone sécurisée se trouve devant la porte d'accès aux animaux le pédiluve peut être placé à l'entrée du local technique.

- Les roues du chariot destiné au transport des oeufs, les containers et les palettes doivent également être désinfectés s'ils franchissent la limite de la zone sécurisée. Le vaporisateur à main, la boille à traiter ou la lance doseuse fixée sur le tuyau d'eau conviennent sans distinction.
- Le sol du local technique doit être régulièrement nettoyé et désinfecté (p. ex. : boille à traiter) mais surtout lors de l'introduction de matériel ou d'appareils et en cas de visiteurs étrangers qui ne peuvent être évités.
- Chaque poulailler doit disposer de son outillage propre. Ces ustensiles doivent rester dans tous les cas dans le poulailler à laquelle ils sont destinés.
- La solution désinfectante doit être remplacée au moins un fois par semaine (p. ex. : le vendredi).
- Attention : Le jardin d'hiver appartient à la zone sécurisée ; elle ne doit être accessible que via le sas de protection sanitaire.

Liste d'adresses des fournisseurs de désinfectants

Agro-Hygiene AG, Gartenstrasse 1c, 8636 Wald, tél 055 246 66 44, www.flyend.ch

Halag Chemie AG, Wittenwilerstr. 31, 8355 Aadorf, tél 052 368 01 68, www.halagchemie.ch

Hygline GmbH, 3556 Trub, Tel. 034 495 61 71, www.hygline.ch

Sanosil AG, Eichthalstr. 49, 8634 Hombrechtikon, tél 055 254 00 54, www.sanosil.ch

Vital AG, Industriestr. 30, 5036 Oberentfelden, tél 062 737 50 40, www.vital-ag.ch

Wetrok, Steinackerstr. 62, 8302 Kloten, tél 0848 81 81 81, www.wetrok.ch

Fournisseurs de tapis mousse de désinfection:

Globogal AG, 5600 Lenzburg, Tel. 062 769 69 69

Rhis Agro AG, 5703 Seon, Tel. 062 769 66 00, www.rihsagro.ch